

LE « DENIER AUX DEUX MAILLETS » AU TYPE DE SAINT MARTIAL DE LIMOGES

Joël TIXIER

L'apparition¹ d'un exemplaire du rare « denier aux deux maillets » au type de Saint Martial de Limoges est l'occasion de faire un point sur l'état actuel de nos connaissances de ce monnayage qui a été très peu étudié.

Le type, référencé « Caron 191 » par les numismates, n'est connu que depuis la fin du XIX^e siècle² ; L'ouvrage jusqu'alors le plus complet sur les émissions féodales, celui de Faustin POEY d'AVANT, n'en faisait pas mention. C'est une monnaie rare : cet exemplaire est le premier que nous ayons vu apparaître sur le marché au cours des trente dernières années³ ; il n'apparaît que dans un seul trésor répertorié⁴, lequel en recelait 29 exemplaires.

La monnaie (*illustrée par les photos 1 et 2*) est en billon (argent à bas titre) ; elle pèse 0,85 gramme et a un diamètre de l'ordre de 17,5 millimètres. La légende de revers démarre à 8 heures par rapport à la légende de droit.

Le droit, très altéré par la corrosion, laisse néanmoins distinguer plusieurs éléments significatifs : le buste de Saint Martial est accosté d'un anneau, de part et d'autre, légèrement au-dessous du niveau des yeux. La légende S MARCIAL (le S étant couché) débute à gauche du buste qui vient la couper. Ce droit reprend en fait la légende du denier Boudeau 390⁵ (*illustré photo n° 3*), ainsi que les annelets accostant le buste, qui font leur apparition sur le denier Boudeau 393⁶ (*illustré photo n° 4*).

La véritable originalité du type réside dans le revers ; en plus des éléments habituels⁷ au « barbarin » de Limoges : la légende LEMOVICENSIS, la croix pattée au centre de la composition, généralement « doublée » d'un fin grènetis de points, et accostée d'annelets cantonnant la croix deux à deux, se rajoute un curieux motif : de chacun des premier et quatrième cantons, et de manière symétrique, part de la croix une hampe terminée vers la légende d'une sorte de croissant inversé.

Une interprétation de ce curieux élément nous a été donnée par CARON⁸ et nous nous y rallions : selon toute vraisemblance, il s'agit simplement de la lettre grecque *oméga* Ω.

L'utilisation des lettres *alpha* et *oméga*, ou de la lettre *oméga* seule, comme élément symbolique de décor, n'est pas complètement isolée dans la tradition numismatique médiévale : citons simplement, parmi d'autres exemples possibles, le droit d'un denier du vicomte de Béziers ROGER I^{er} (1130 – 1150)⁹, ou le droit d'un denier du comte de Provins THIBAUT II (1125 – 1152)¹⁰. Pour autant, en Limousin, il s'agit d'une réelle novation – laquelle paraît avoir eu un succès limité, et n'aura au demeurant pas de suite dans la numismatique régionale.

Il est intéressant d'examiner comment ce denier s'inscrit dans la suite des « barbarins » de Limoges. Nous avons établi la succession et la datation probables des deniers les plus courants¹¹, à partir des sources documentaires et des trésors monétaires : l'apparition de barbarin Boudeau 392¹² au cours de la première décennie du XII^e siècle, son remplacement par le Boudeau 390¹³ vers le milieu du XII^e, et enfin la naissance de deniers à la croix de revers cantonnée à une date non définie mais comprise entre le début du XIII^e siècle et les années 1240.

Deux trésors correctement étudiés¹⁴ et enfouis au début du XIII^e siècle contiennent ainsi à la fois des deniers Boudeau 390, probables avatars d'émissions antérieures bien que récentes, et des deniers au revers cantonné de divers éléments : étoile à cinq ou six rayons, lettre G, oméga ... Françoise DUMAS, avec vraisemblance, a replacé les deniers « au G » dans le cadre de la vive concurrence entre les vicomtes et les abbés pour l'exercice du droit monétaire, et attribué à Gui V une production réalisée à Aix-sur-Vienne vers 1211, imitant le monnayage des abbés¹⁵

Une petite approche comparative des deux trésors de Folles et Nontron est utile : ils sont tous deux numériquement importants (313 monnaies à Folles, 1 692 monnaies à Nontron) ; découverts dans des régions proches ; de structure voisine quant à leur composition : à Folles, nombreux deniers de Saint Martial de Limoges, de la Marche et de Château-Meillant, avec en outre un ou deux exemplaires pour Cahors, Turenne, Angoulême et l'Aquitaine ; à Nontron, Saint Martial de Limoges, Angoulême, Turenne, Aquitaine et Poitou.

Pour autant, ces trésors sont-ils strictement contemporains ? C'est assez probable. En effet, si seul le trésor de Nontron contient des deniers « aux deux maillets », le rare « denier au G » attribué à Gui V est présent – il est vrai à un seul exemplaire – dans les deux trouvailles ; de même, en Dordogne comme en Haute-Vienne, les variétés de deniers à l'étoile, ou de variantes par rapport au type du Boudeau 390, sont nombreuses. En fait, la seule différence notable est constituée par une composition du dépôt plus axée sur des échanges économiques avec l'Aquitaine et le Poitou à Nontron, et plus orientée vers la Marche et le Berry à Folles. Ce qui ne constitue pas réellement une surprise.

Enfin, dernière interrogation : s'agit-il d'une production de l'abbaye, ou d'une imitation, c'est à dire d'un denier vicomtal ? Un seul élément peut être avancé : l'état de la monnaie est révélateur d'une composition métallique dans laquelle l'argent ne tient plus qu'une place assez minoritaire. Or, comme l'ont montré Françoise DUMAS et Jean-Noël BARRANDON, la lutte de Gui V contre les abbés a consisté à affaiblir et altérer le titre des espèces, tout en s'efforçant de rendre leur aspect très proche de celui des barbarins émis par les ecclésiastiques. Toutefois, cet élément est à lui seul insuffisant pour attribuer ce denier aux vicomtes de Limoges plutôt qu'aux abbés de Saint Martial.

Notes

- 1 - cf. C.G.F., catalogue cité, page 168, numéro 530.
- 2 - cf. Emile CARON, ouvrage cité, pages 117 et 118, illustré planche VIII n° 17.
- 3 - L'exemplaire figurant au catalogue de la maison Jean ELSÉN, bien qu'annoncé avec un poids de 0,87 gramme, est bien le même que celui décrit ici et qui a été mis en vente par CGF. Cf. Jean ELSÉN SA, catalogue cité, page 77, monnaie n° 1268.
- 4 - cf. Jean DUPLESSY, ouvrage cité, page 96 ; trésor n° 240 découvert à NONTRON (Dordogne) au lieu-dit « La Francherie » vers 1892.
- 5 - cf. Ernest BOUDEAU, ouvrage cité, page 50.
- 6 - cf. Ernest BOUDEAU, ouvrage cité, page 50.
- 7 - voir les photos n° 5, 6 et 7 qui illustrent respectivement les revers des deniers Boudeau 392, Boudeau 390 et Boudeau 393.
- 8- cf. Emile CARON, ouvrage cité, page 118 « (...) deux maillets pouvant être des ω dégénérés (...) ».
- 9 - cf. Faustin POEY d'AVANT, ouvrage cité, Tome II, page 283 : monnaie n° 3822, illustrée planche LXXXV n° 1.
- 10 - cf. Faustin POEY d'AVANT, ouvrage cité, Tome III, page 250 : monnaie n° 5970, illustrée planche CXXXVIII n° 18.
- 11 - cf. Joël TIXIER, article cité, pages 74 à 76.
- 12 - caractéristique principale : légende de droit SCS MARCIAL.
- 13 - caractéristique principale : légende de droit S MARCIAL.
- 14 - outre le trésor de Nontron, déjà cité (cf. note 4 ci avant), notons également le trésor de Folles (Haute-Vienne) trouvé au hameau du Montheil en 1913 ; cf. Jean LAFAURIE, ouvrage cité, page 66, trésor n° 145.
- 15 - cf. Françoise DUMAS et Jean-Noël BARRANDON, ouvrage cité, page 67.



- Catalogue de Vente Publique n° 60 des 11 & 13 décembre 1999, organisée par Jean ELSSEN SA, 65 Avenue de Tervueren 1040 Bruxelles (Belgique).
- Catalogue de Vente sur Offres « Monnaies XIX » date de clôture 29 janvier 2004 ; Comptoir Général Financier (CGF) 36 rue Vivienne 75002 PARIS.
- Ernest BOUDEAU « Catalogue général illustré et à prix marqués en francs or de monnaies françaises (provinciales) » ; réimpression de l'édition originale de 1905 ; Editorial Ruiz ROMERO, BARCELONE, 1970.
- Emile CARON « Monnaies féodales françaises » ; réimpression de l'édition originale de 1882 ; Arnaldo FORNI Editore, BOLOGNE, 1974.
- Françoise DUMAS et Jean-Noël BARRANDON « Le titre et le poids de fin des monnaies sous le règne de Philippe Auguste » ; Cahiers Ernest Babelon, n° 1, éditions du CNRS, 1982.
- Jean DUPLESSY « Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France » Tome I (751 – 1223) ; Bibliothèque Nationale, PARIS, 1985.
- Faustin POEY D'AVANT « Les monnaies féodales de France » ; réimpression de l'édition originale (1858 – 1860 – 1862), augmentée d'une introduction et d'une mise à jour de Georges DEPEYROT ; Maison Florange, PARIS, 1995.
- Joël TIXIER « La datation des deniers féodaux anonymes de Limoges (X^e- XIII^e siècles) » ; article publié dans les « Travaux d'Archéologie Limousine » tome 17, 1997 ; pages 71 à 77.